

GÉRER LA
2^E PARTIE
DE CARRIÈRE

APRÈS
45 ANS

TISF

FICHE **1**

Présentation des **aires de mobilité** et de **parcours** possibles pour le métier de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)

NOTICE D'UTILISATION



La cartographie des aires de mobilité identifie des parcours professionnels qui valorisent des compétences acquises par l'expérience dans le métier de TISF. Les parcours proposés ne se veulent pas exhaustifs. Ils montrent la diversité des métiers possibles à l'intérieur de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile et donnent des exemples de métiers possibles repérés hors de la branche professionnelle.

Ce document :

- aide le salarié à identifier des pistes professionnelles possibles à partir du métier de TISF,
- est un support au dialogue pour l'employeur si un salarié exprime un souhait de mobilité dans le cadre de l'entretien de deuxième partie de carrière par exemple.

Un premier schéma synthétise les parcours décrits avec une mesure de l'écart entre le métier de TISF et le métier envisagé en matière de domaines de compétences et de changement d'environnement de travail. Ce schéma est suivi d'une définition de chacun des métiers proposés. Un tableau détaille ensuite pour chaque parcours proposé les principales compétences transférables, quelques compétences fondamentales à acquérir, la nature du changement d'environnement de travail (s'il y a lieu), le diplôme ou actions de formation requis ou conseillés pour accompagner cette mobilité professionnelle.

Les parcours proposés correspondent à des changements d'activités : diversification, acquisition de nouvelles compétences, évolution dans un nouvel environnement de travail. Ils n'impliquent pas forcément de promotion ou de modification de la rémunération.

Quelques définitions utiles à la lecture :

Domaine de compétences : ensemble de compétences de même nature (par exemple : les compétences relationnelles associées à la prise en charge d'un public en difficulté).

Compétence transférable : connaissance ou pratique que j'ai apprise ou utilisée dans mon métier actuel et que je pourrai mettre en œuvre dans le métier visé.

Compétence à acquérir ou à approfondir : connaissance ou pratique que je n'ai pas utilisée dans mon métier actuel et qui sera nécessaire dans le métier visé.

AIRES DE MOBILITE À PARTIR DU MÉTIER D'ORIGINE TISF

Les métiers proposés ne sont pas exhaustifs. D'autres parcours peuvent exister. Ces parcours correspondent à des changements d'activités : diversification, acquisition de nouvelles compétences, évolution dans un nouvel environnement de travail. Ils n'impliquent pas forcément de promotion ou de modification de la rémunération.



Degrés de proximité :

- 1 Degré 1 :** approfondissement des compétences.
- 2 Degré 2 :** acquisition nécessaire d'un nouveau domaine de compétences.
- 3 Degré 3 :** acquisition nécessaire de plusieurs nouveaux domaines de compétences, domaine d'application différent, niveau de responsabilité différent.

DÉFINITION DES MÉTIERS CIBLES :

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES, LIEU D'EXERCICE

Agent de crèche PAGE 10	Sous la responsabilité d'un éducateur de jeunes enfants ou d'un auxiliaire de puériculture, l'agent de crèche assure l'encadrement et la sécurité d'un groupe d'enfants (0 à 3 ans). Il organise et anime des activités adaptées au développement des enfants (jeux, exercices, ateliers...). Il participe aux tâches courantes de l'établissement (entretien, préparation des repas, organisation...). Il participe avec l'équipe au projet de l'établissement. L'agent de crèche exerce en structure d'accueil collectif (crèche, halte-garderie...).
Assistant maternel PAGE 11	L'assistant maternel accueille à son domicile, de façon régulière ou occasionnelle, un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans pendant que les parents travaillent. Il veille au bien-être, à l'éducation et à la sécurité des enfants. L'assistant maternel exerce à son domicile.
Maîtresse de maison PAGE 12	La maîtresse de maison s'occupe du bien-être (physique, psychologique) des usagers des établissements sociaux et médico-sociaux. Elle traite les problèmes du quotidien et veille à offrir le meilleur cadre de vie possible aux personnes accueillies. La maîtresse de maison exerce dans de petites unités autonomes (foyers pour personnes âgées ou dépendantes, résidences spécialisées).
Moniteur-éducateur (ME) PAGE 13	Le moniteur-éducateur exerce une mission d'animation, de prévention et d'éducation auprès de personnes en difficulté : enfants, ados, adultes ou personnes âgées. Le ME exerce principalement dans les institutions du secteur privé (associations sociales et médico-sociales) et du secteur public.

Responsable de résidence sociale	<p>Le responsable de résidence sociale est chargé d'accueillir des résidents (selon le cas : jeunes actifs, personnes isolées, familles...), de mettre en œuvre un projet de gestion d'établissement en lien avec une équipe de salariés, de conduire un projet social en lien avec son environnement, d'entretenir des contacts avec les partenaires au sein des dispositifs de politiques publiques.</p> <p>Le responsable de résidence sociale exerce au sein d'une structure d'hébergement pour personnes en difficulté, ou chez un bailleur social.</p>
PAGE 14	
Secrétaire	<p>Le secrétaire réalise le traitement administratif de dossiers (frappe de courrier, mise en forme de document,...) et transmet les informations (appels téléphoniques, e-mail, notes, fax, ...) pour le compte d'un ou plusieurs services ou d'un responsable, selon l'organisation de l'entreprise ou du service.</p> <p>Le secrétaire exerce dans tous secteurs d'activité, entreprises, administrations, collectivités.</p>
PAGE 15	
Accompagnateur socio-professionnel	<p>L'accompagnateur socio-professionnel accompagne des publics en difficulté dans leur parcours d'insertion. Il travaille dans une équipe pluridisciplinaire et est amené à coordonner son action d'insertion avec d'autres professionnels du territoire chargés d'insertion (PLIE, conseil général, établissement ou service social et médico-social).</p> <p>L'accompagnateur socio-professionnel exerce dans des associations, structures d'insertion par l'activité économique.</p>
PAGE 16	
Ambulancier	<p>L'ambulancier assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés, dans des véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic.</p> <p>L'ambulancier exerce son activité au sein d'une entreprise privée de transport sanitaire ou d'un établissement de santé.</p>
PAGE 17	
Animateur Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)	<p>L'animateur de Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) participe à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de projets éducatifs et de soutien à la parentalité.</p> <p>L'animateur LAEP exerce dans des lieux d'accueil enfants/parents, ouverts à tous les petits enfants (moins de 4 ans ou moins de 6 ans selon les lieux) et aux adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents, éventuellement assistantes maternelles, etc.).</p>
PAGE 18	

Animateur social	<p>L'animateur social intervient auprès de tous types de publics fragilisés ou isolés, et les accompagne par la mise en œuvre d'activités visant tantôt le développement de la relation sociale, tantôt le maintien de l'autonomie physique. Son intervention s'inscrit dans le cadre du projet institutionnel de l'établissement employeur et s'effectue au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il est susceptible de participer au développement de projets et de partenariats spécifiques. L'animateur social exerce dans les centres sociaux, dans les associations de prévention ou de médiation, à l'hôpital ou dans les établissements pour personnes handicapées ou âgées.</p>
PAGE 19	
Assistant familial	<p>L'assistant familial accueille à son domicile des enfants ou adolescents jusqu'à 18 ans ou de jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, leur prodigue des soins et effectue l'ensemble des tâches nécessaires à leur développement physique, mental et social.</p> <p>L'assistant familial exerce à son domicile.</p>
PAGE 20	
Auxiliaire de vie scolaire	<p>L'auxiliaire de vie scolaire est un assistant d'éducation spécialisé dans l'accompagnement scolaire d'enfants ou d'adolescents en situation de handicap.</p> <p>L'auxiliaire de vie scolaire exerce dans les écoles primaires et les établissements publics du second degré, ou en établissement spécialisé.</p>
PAGE 21	
Délégué aux prestations familiales	<p>Le délégué aux prestations perçoit, sur mandat du juge, les prestations familiales. Il prend toutes les décisions, en s'efforçant de recueillir l'adhésion des bénéficiaires des prestations familiales et de répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants ; il exerce auprès de la famille une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations.</p> <p>Le délégué aux prestations familiales exerce ses fonctions dans des structures (services, établissements ou associations). Il peut aussi exercer en privé, en activité libérale. En fonction de son statut (personne physique ou morale), il est agréé, déclaré ou autorisé par le préfet du département.</p>
PAGE 22	

Formateur TISF

PAGE 23

Il transmet ses savoirs professionnels aux apprenants dans les cursus de formation au diplôme de technicien en intervention sociale et familiale.

Mandataire judiciaire

PAGE 24

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs est un professionnel chargé d'assurer des missions de protection (sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle) auprès de personnes en incapacité de pourvoir seules à leurs intérêts. Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs sollicite l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, afin d'être inscrit sur une liste départementale. Il peut ensuite exercer ses fonctions dans une association tutélaire, dans un établissement ou à titre libéral.

Responsable de relais assistants maternels

PAGE 25

Le responsable de relais assistants maternels (RAM) coordonne les services destinés aux assistantes maternelles (diffusion d'informations sur les droits et la réglementation de leur travail, animation d'ateliers d'éveil pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles gardent) et pour les parents (recherche individualisée avec suivi des places disponibles, soutien et conseil dans les relations employeurs, informations sur les démarches administratives...). Le responsable exerce au sein des relais assistants maternels (RAM) qui sont gérés et administrés par les communes.

Responsable de secteur

PAGE 26

Premier niveau d'encadrement dans les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), le responsable de secteur a un rôle pivot entre l'intervenant à domicile et le bénéficiaire. Il assure la mise en œuvre et le suivi du plan d'aide en mobilisant les ressources humaines nécessaires.

Son activité consiste notamment à :

- évaluer les besoins du bénéficiaire au domicile et définir son projet de vie avec lui : évaluation de la situation, élaboration du plan d'aide personnalisé,
- veiller au bon déroulement du plan d'aide en coopération avec les équipes médico-sociales intervenant chez le bénéficiaire,
- organiser et superviser les interventions des intervenants à domicile dans le respect de la législation du travail,
- assurer l'encadrement des intervenants à domicile et la gestion des ressources humaines : recrutement, formation, évaluation des personnels.

Le responsable de secteur exerce dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Socio-esthéticien

PAGE 27

Le socio-esthéticien dispense des soins esthétiques auprès de populations souffrantes et fragilisées par une atteinte à leur intégrité physique (maladie, accident, vieillesse, ...), psychique, ou en détresse sociale.

Le socio-esthéticien exerce dans les hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), maisons d'arrêt...

Assistant de service social (ASS)	<p>L'assistant de service social intervient auprès de personnes confrontées à diverses difficultés : économiques, d'insertion, familiales, de santé, de logement. Il accueille, soutient, oriente et accompagne la construction de projets en tenant compte des potentialités des personnes et des possibilités offertes par la collectivité.</p> <p>L'ASS exerce dans les conseils départementaux, municipalités, hôpitaux, organismes publics ou semi-publics, associations, entreprises, établissements sanitaires et sociaux, caisses d'allocations familiales, caisses primaires d'assurance maladie, établissements scolaires...</p>
PAGE 28	
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)	<p>Le conseiller en économie sociale et familiale aide les personnes et familles en situation précaire à résoudre leurs difficultés quotidiennes.</p> <p>Le CESF exerce dans les services sociaux des collectivités locales, caisses de sécurité sociale, caisses d'allocations familiales, hôpitaux, associations d'aide à domicile.</p>
PAGE 29	
Educateur de jeunes enfants (EJE)	<p>L'éducateur de jeunes enfants favorise le développement et l'épanouissement des enfants de moins de 7 ans.</p> <p>L'EJE intervient principalement dans les lieux de garde collectifs et toutes les structures d'accueil de la petite enfance.</p>
PAGE 30	
Educateur spécialisé (ES)	<p>L'éducateur spécialisé participe à l'éducation d'enfants et d'adolescents handicapés ou en difficulté et soutient des adultes présentant des déficiences physiques et/ou psychiques pour les aider à retrouver de l'autonomie.</p> <p>L'ES exerce en internat, en externat, en prévention spécialisée dans un quartier (éducateur "de rue"), en établissement ou service social ou médico-social, dans une collectivité territoriale...</p>
PAGE 31	

LES PARCOURS LES PLUS PROCHES : PARCOURS DE 1^{ER} DEGRÉ

DEGRÉ 1

TISF

vers Agent de crèche

Compétences transférables

- Aider les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne (hygiène, toilette, alimentation, etc.)
- Savoir respecter des protocoles d'hygiène et d'entretien
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Etre empathique dans sa relation à l'autre

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Approfondissement des connaissances dans le domaine du développement de l'enfant

Changement d'environnement de travail à gérer

Travail en équipe au sein d'une structure.

Diplôme conseillé

CAP Petite Enfance.
600 h de formation théorique et 12 semaines de stage pratique (35 h par semaine) réparties en 3 stages.
Accessible par la VAE, selon l'expérience professionnelle.

Compétences transférables

- Connaissance des besoins du nourrisson et de l'enfant
- Accompagner les parents dans l'éducation et le développement de l'enfant

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Approfondissement des connaissances dans les principales activités d'éveil des enfants

Changement d'environnement de travail à gérer

Selon le cas, exercice à domicile ou dans des maisons d'assistants maternels.

Formation obligatoire

Agrément du conseil départemental.
Formation d'Assistant Maternel.

Compétences transférables

- Connaître les différents publics : familles, enfants et adolescents en difficulté
- Réaliser les activités de l'organisation quotidienne du cadre de vie : entretien des locaux, cuisine, lingerie, tâches ménagères de gestion simple
- Evaluer la situation et les besoins de la personne ou d'un groupe
- Savoir utiliser les actes de la vie quotidienne et de la vie collective comme support des apprentissages
- Mener des actions éducatives (aide à l'exercice de la fonction parentale, etc.)
- Savoir effectuer sa mission en lien avec une équipe éducative

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Savoir organiser l'accueil et la sortie des usagers
- Savoir évaluer l'adaptation du cadre de vie au projet de la personne
- Veiller au respect des conditions de sécurité (logements...) et des règles de vie
- Savoir prendre en charge la logistique (cuisine, lingerie gestion de commandes...) pour une collectivité
- Encadrer des intervenants (équipe de service...).

Changement d'environnement de travail à gérer

Travail sédentaire.
Relation quotidienne avec les mêmes résidents.
Relations fréquentes avec des professionnels médicaux, paramédicaux et autres travailleurs sociaux.

Formation conseillée

Formation adaptée à la fonction d'une durée minimale de 175 h, reconnue par la CPNE de la branche BASS.

Compétences transférables

- Connaître les différents publics : familles, enfants et adolescents en difficulté
- Connaître les politiques publiques dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre les exclusions et de la protection sociale (ASE,...)
- Connaître les institutions, les acteurs et intervenants sociaux
- Evaluer la situation et les besoins de la personne ou d'un groupe
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet individualisé
- Savoir utiliser les actes de la vie quotidienne et de la vie collective comme support des apprentissages
- Etre capable d'inventer et d'organiser des activités à visée socio-éducative
- Mener des actions éducatives (aide à l'exercice de la fonction parentale, etc.)
- Aider à l'insertion (informer sur les droits et devoirs, accompagner les projets personnels)
- Mettre en œuvre ou participer à des actions collectives
- Etre capable de rédiger des écrits professionnels
- Savoir coopérer avec d'autres professionnels, solliciter leurs avis, leurs connaissances, leurs compétences
- Etre capable de s'inscrire dans un travail d'équipe

Compétences à acquérir ou à approfondir

Approfondissement des compétences :

- Développer la connaissance des difficultés sociales, des handicaps
- Approfondir la dimension éducative de l'accompagnement
- S'impliquer dans des dynamiques institutionnelles et partenariales

Changement d'environnement de travail à gérer

Exercice en structure sociale ou médico-sociale. Selon le cas, nouveaux publics (enfants et adolescents handicapés en IME, IMP ou IMPro...) Implication plus forte dans un travail en équipe socio-éducative, voire médico-sociale.

Diplôme obligatoire

DE ME (2DC/4 à acquérir). Formation continue ou discontinuée en deux ans. 950 h d'enseignement théorique et 980 h (28 semaines) de formation pratique. Accessible par la VAE, selon l'expérience.

Compétences transférables

- Connaissance des différents publics : familles, enfants et adolescents en difficulté
- Connaissance des politiques publiques dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre les exclusions et de la protection sociale (ASE,...)
- Connaissance des institutions, des acteurs et intervenants sociaux
- Evaluer la situation et les besoins de la personne ou d'un groupe
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet individualisé
- Mener des actions éducatives (aide à l'exercice de la fonction parentale, etc.)
- Aider à l'insertion (informer sur les droits et devoirs, accompagner les projets personnels)
- Mettre en œuvre ou participer à des actions collectives
- Etre capable de rédiger des écrits professionnels
- Etre capable de s'inscrire dans un travail d'équipe

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Gestion et administration d'une résidence sociale
- Connaissance des acteurs du logement social
- Inscrire son action dans le cadre d'un projet de réinsertion sociale
- Capacité de négociation (avec les résidents)
- Capacité à développer des projets territoriaux

Changement d'environnement de travail à gérer

Exercice généralement au sein du lieu de vie collectif des résidents.

Diplôme obligatoire

Formation d'adaptation à l'emploi.
Titre professionnel Responsable de Résidence Sociale (440 h, accessible en cours d'emploi), niveau III.

Compétences transférables

- Être capable de rédiger des écrits
- Connaître les différents interlocuteurs, usagers, partenaires

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Acquérir ou mettre à niveau la connaissance des outils d'informatique-bureautique
- Savoir gérer la relation téléphonique
- Savoir interrompre et prioriser son activité
- Savoir rendre compte, transmettre des messages, les hiérarchiser en fonction des urgences

Changement d'environnement de travail à gérer

Travail sédentaire.
Utilisation plus importante des outils bureautiques.
Relation quotidienne avec un collectif de travail, au sein de la structure.

Formation conseillée

Formation sur les outils bureautiques, l'accueil et la relation client.

LES PARCOURS POSSIBLES NÉCESSITANT UN NOUVEAU DOMAINE DE COMPÉTENCES : PARCOURS DE 2^{ÈME} DEGRÉ

DEGRÉ 2 **TISF** vers **Accompagnateur socio-professionnel (social, insertion par l'activité économique, etc.)**

Compétences transférables

- Connaissance des différents publics : familles, enfants et adolescents en difficulté
- Connaissance des politiques publiques dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre les exclusions et de la protection sociale (ASE,...)
- Connaissance des institutions, des acteurs, et intervenants sociaux
- Evaluer la situation et les besoins de la personne ou d'un groupe
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet individualisé
- Aider à l'insertion (informer sur les droits et devoirs, accompagner les projets personnels)
- Mettre en œuvre ou participer à des actions collectives
- Etre capable de rédiger des écrits professionnels
- Etre capable de s'inscrire dans un travail d'équipe

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Etre capable de diagnostiquer des difficultés sociales, ou liées à l'insertion
- Mener des actions contribuant à l'insertion
- Connaître les politiques publiques et actions dans le domaine de l'insertion (Etat, collectivités territoriales, opérateurs de l'emploi, etc.)
- Connaître les acteurs de l'orientation, de l'emploi et de la formation professionnelle
- Savoir coopérer et coordonner son intervention avec d'autres professionnels : conseiller en insertion professionnelle (Pôle emploi, mission locale, Cap emploi...), travailleurs sociaux, encadrants techniques des structures de l'IAE, etc.

Changement d'environnement de travail à gérer

Exercice en structure d'insertion par l'activité économique, dans les services insertion de collectivités locales, opérateurs emploi, associations sociales, structures de l'économie sociale, etc. Participation à des projets transversaux et/ou territoriaux (champ de la politique de la ville, de l'IAE, etc.).

Diplômes conseillés

Titre professionnel de Conseiller en insertion professionnelle (Ministère chargé de l'emploi) : 1 260 h dont 420 h en entreprise. Certification d'accompagnateur en insertion professionnelle.

Compétences transférables

- Accompagnement de la personne
- Etre capable d'effectuer des gestes de secours et soins d'urgence

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Savoir évaluer l'état clinique d'une personne (paramètres vitaux, identification des anomalies, évaluation des risques liés à l'état de la personne...)
- Connaître et utiliser les appareillages et dispositifs médicaux
- Connaître et appliquer les principes d'ergonomie et de manutention adaptés à l'état du patient
- Connaître les règles d'hygiène et de prévention de la transmission d'infections
- Etre capable d'établir une communication adaptée à la personne et à son entourage
- Maîtriser la conduite de véhicule sanitaire et transport de patients

Changement d'environnement de travail à gérer

Secteur hospitalier.
Déplacements permanents.
Situations d'urgences.

Diplôme obligatoire

DE d'ambulancier (dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité).
Formation :
630 h d'enseignement théorique et clinique dont 455 h en institut de formation et 175 h d'enseignement en stage clinique et en stage en entreprise.
Accessible par la VAE, selon l'expérience.

Compétences transférables

- Connaissance des grandes orientations des politiques familiales et de la politique de l'enfance
- Connaissance des besoins de l'enfant
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet individualisé
- Accompagner les parents dans l'éducation et le développement de l'enfant
- Mettre en œuvre ou participer à des actions collectives
- Etre capable de rédiger des écrits professionnels
- Etre capable de s'inscrire dans un travail d'équipe

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Accueillir, conseiller et orienter les parents en fonction des demandes
- Etre capable d'animer des ateliers thématiques spécifiques

Changement d'environnement de travail à gérer

Intervention dans un lieu d'accueil, de vie, d'écoute et d'échanges.

Diplôme conseillé

BP JEPS spécialité animation sociale, animation culturelle ou loisirs tous publics. Environ 600 h en centre de formation et 1 350 h de stage en situation professionnelle.

Compétences transférables

- Connaissance des différents publics : familles, enfants et adolescents en difficulté
- Connaissance des politiques publiques dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre les exclusions et de la protection sociale (ASE,...)
- Connaissance des institutions, des acteurs, et intervenants sociaux
- Evaluer la situation et les besoins de la personne ou d'un groupe
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet individualisé
- Mener des actions éducatives (aide à l'exercice de la fonction parentale, etc.)
- Aider à l'insertion (informer sur les droits et devoirs, accompagner les projets personnels)
- Mettre en œuvre ou participer à des actions collectives
- Etre capable de rédiger des écrits professionnels
- Etre capable de s'inscrire dans un travail d'équipe

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Etre capable de concevoir un projet d'animation sociale
- Etre capable d'inventer et d'organiser des activités d'animation contribuant au maintien ou à la réactivation du lien social
- Effectuer une médiation entre des individus, des groupes, dans leur environnement
- Capacité à contribuer au développement de projets territoriaux
- Capacité à encadrer des groupes et à communiquer dans le cadre d'activités d'animation
- Connaissance des nouvelles technologies (informatique, internet, réseaux sociaux...)

Changement d'environnement de travail à gérer

Adapter et situer son intervention en fonction du cadre d'exercice (centres sociaux, associations de quartiers, maisons de retraites, hôpitaux, écoles spécialisées, collectivités territoriales, établissements éducatifs, maisons de détention...).

Diplômes conseillés

BP JEPS spécialité animation sociale (environ 600 h en centre et 1 350 h de stage en situation professionnelle).
DE JEPS.

Compétences transférables

- L'ensemble des compétences acquises comme TISF

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Connaître la réglementation spécifique à l'accueil permanent à son domicile et dans sa famille, de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans
- Inscrire son action dans le cadre d'un projet éducatif global

Changement d'environnement de travail à gérer

Exercice au sein de sa propre famille et en tant que salarié d'un ESMS2.
Collaboration avec une équipe éloignée.
Projet de vie.

Diplôme obligatoire

Agrément par le conseil départemental.
DE Assistant Familial.
Formation de 18 mois, 240 h de formation théorique en centre de formation.

Compétences transférables

- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet individualisé
- Mettre en œuvre ou participer à des actions éducatives collectives
- Etre capable de rédiger des écrits professionnels
- Etre capable de s'inscrire dans un travail d'équipe

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Connaissance approfondie des handicaps des enfants, des adolescents
- Connaissance des dispositifs de l'Education nationale
- Aider aux déplacements, à l'installation des élèves en situation de handicap
- Participer à des activités concourant à l'inclusion scolaire des jeunes en situation de handicap
- Participer à la mise en œuvre et au suivi des projets personnalisés de scolarisation.

Changement d'environnement de travail à gérer

Selon le cas, intervient dans le cadre d'une relation d'aide individualisée, mutualisée ou collective :

- en milieu scolaire ordinaire,
- en classes spécialisées : Clis (classe pour l'inclusion scolaire) ou Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire).

Collaboration nécessaire avec les enseignants, avec le milieu de l'Education nationale.

Diplôme conseillé

Diplôme de niveau V en cours d'élaboration.

Compétences transférables

- Connaissance des différents publics : familles, enfants et adolescents en difficulté
- Connaissance des politiques publiques dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre les exclusions et de la protection sociale (ASE,...)
- Connaissance des institutions, des acteurs, et intervenants sociaux
- Etre capable de mener des actions éducatives
- Evaluer la situation et les besoins de la personne ou d'un groupe
- Etre capable de rédiger des écrits professionnels

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Connaissance approfondie du domaine des prestations familiales, et en particulier des tutelles

Changement d'environnement de travail à gérer

Intervention dans le cadre de mesures judiciaires spécifiques, sur demande du juge des tutelles.

Diplôme conseillé

Certificat National de Compétence de délégué aux prestations familiales :
180 h d'enseignements théoriques dont 55 h obligatoires et 350 h (10 semaines consécutives) de stage pratique.

Compétences transférables

- Toutes celles de TISF

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Mettre en œuvre la pédagogie/les compétences de formateur

Changement d'environnement de travail à gérer

Exercice sédentaire en centre de formation.

Formation conseillée

Bac + 2 Formateur.

Compétences transférables

- Connaissance des différents publics : familles, enfants et adolescents en difficulté
- Connaissance des politiques publiques dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre les exclusions et de la protection sociale (ASE,...)
- Connaissance des institutions, des acteurs et intervenants sociaux
- Evaluer la situation et les besoins de la personne ou d'un groupe
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet individualisé
- Mener des actions éducatives (aide à l'exercice de la fonction parentale, etc.)
- Aider à l'insertion (informer sur les droits et devoirs, accompagner les projets personnels)
- Mettre en œuvre ou participer à des actions collectives
- Etre capable de rédiger des écrits professionnels
- Etre capable de s'inscrire dans un travail d'équipe

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Mieux connaître les caractéristiques de la personne âgée et approfondir les spécificités de la relation avec ce public
- Approfondir ses connaissances des pathologies spécifiques à ce public

Changement d'environnement de travail à gérer

Intervention dans le cadre de mesures judiciaires spécifiques, sur demande du juge des tutelles.

Diplôme obligatoire

Certificat National de Compétence de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (DU MJPM) : 300 h d'enseignement théorique et 350 h de stage pratique.

Compétences transférables

- Connaissance des besoins du nourrisson et de l'enfant
- Accompagner les parents dans l'éducation et le développement de l'enfant
- Mettre en œuvre ou participer à des actions collectives
- Rédiger des écrits professionnels

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Définir un projet de structure (relais) et organiser ses activités
- Développer les relations de proximité avec les habitants
- Animer la concertation avec les partenaires locaux, notamment avec les autres acteurs de l'accueil de l'enfant : protection maternelle infantile (PMI), caisse d'allocations familiales (CAF)...
- Organiser des temps collectifs entre parents, enfants et assistants maternels.
- Budgétiser, piloter, suivre et contrôler les activités du relais

Changement d'environnement de travail à gérer

Exercice au sein des relais assistants maternels (RAM) gérés et administrés par les communes.

Formation requise

Formation d'adaptation à l'emploi. Un diplôme de niveau Bac + 2 du secteur peut être demandé.

Compétences transférables

- Connaissance des différents publics : familles, enfants et adolescents en difficulté
- Connaissance des politiques publiques dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre les exclusions et de la protection sociale (ASE,...)
- Connaissance des institutions, des acteurs, et intervenants sociaux
- Evaluer la situation et les besoins de la personne ou d'un groupe
- Etre capable d'élaborer un plan d'aide
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet individualisé
- Etre capable de rédiger des écrits professionnels
- Etre capable de s'inscrire dans un travail d'équipe

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Utilisation de logiciels dédiés (gestion, planification)
- Etre capable de produire ou de participer à l'élaboration de notes, rapports d'activité, etc.
- Gestion des conflits et médiation
- Gestion des plannings
- Animation de réunion
- Aptitude à l'encadrement
- Capacité à proposer des projets d'actions innovantes
- Capacité à s'investir dans le développement de l'activité et à développer des partenariats locaux

Changement d'environnement de travail à gérer

Travail majoritairement sédentaire (hors visite d'évaluation/mise en place de plan d'aide).
Charge et intensité de travail (en fonction du nombre d'heures d'activité gérées/secteur).
En relation permanente avec de nombreux intervenants (direction/cadres, intervenants à domicile, partenaires externes, usagers et familles...).

Formations conseillées

Formations non diplômantes "réseaux"
Formations diplômantes fréquemment recherchées : DE CESF, BTS SP3S.

Compétences transférables

- Evaluer la situation et les besoins de la personne ou d'un groupe
- Connaître les différents publics fragilisés : familles, enfants et adolescents en difficulté

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Compétences techniques d'esthéticienne (manucure, soins du visage, bains relaxants...)

Changement d'environnement de travail à gérer

Peut exercer à domicile ou en établissement (EHPAD, hôpital).

Formation conseillée

Il n'existe pas de diplôme d'Etat, mais une certification (titre de socio-esthéticienne, délivré par le CODES1).
Diplôme Universitaire "Spécialisation esthétique en milieu médical" proposé par la faculté de médecine Pierre et Marie Curie, Paris VI.

LES PARCOURS POSSIBLES AVEC UN ACCOMPAGNEMENT PLUS CONSÉQUENT : PARCOURS DE 3^{ÈME} DEGRÉ

DEGRÉ 3

TISF vers Assistant de service social (ASS)

Compétences transférables	Compétences à acquérir ou à approfondir	Changement d'environnement de travail à gérer	Diplôme obligatoire
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des différents publics : familles, enfants et adolescents en difficulté • Connaissance des politiques publiques dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre les exclusions et de la protection sociale (ASE,...) • Connaissance des institutions, des acteurs, et intervenants sociaux • Evaluer la situation et les besoins de la personne ou d'un groupe • Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet individualisé • Aider à l'insertion (informer sur les droits et devoirs, accompagner les projets personnels) • Etre capable de rédiger des écrits professionnels • Etre capable de s'inscrire dans un travail d'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> • Etre capable d'effectuer une médiation • Elaborer un diagnostic social et un plan d'aide négocié • Contribuer au développement de projets territoriaux • Mettre en œuvre une méthodologie de gestion de projets • Connaissance des politiques de logement, de santé publique, de lutte contre la pauvreté,... • Connaissance approfondie des dispositifs d'action sociale existants • Capacité à évaluer, poser un diagnostic sur des groupes de population • Capacité à inventer de nouvelles réponses à des besoins sociaux nouveaux • Capacité à travailler avec de nouveaux partenaires (justice,...) • Disposer de capacités de conceptualisation 	<p>S'adapter à un cadre d'exercice très codifié (dans le cadre d'un mandat, de missions spécifiques) et très institutionnel. Soumission à des règles de secret professionnel. Plus grande diversité dans les publics (notamment situations de grande pauvreté).</p>	<p>DE ASS. Formation sur 3 ans, en alternance. 1 740 h de formation en centre et 12 mois de stages, soit une formation de 3 420 h. Accessible par la VAE, selon l'expérience.</p>

Compétences transférables

- Connaître les différents publics : familles, enfants et adolescents en difficulté
- Connaître les politiques publiques dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre les exclusions et de la protection sociale (ASE,...)
- Connaître les institutions, les acteurs et intervenants sociaux
- Evaluer la situation et les besoins de la personne ou d'un groupe
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet individualisé
- Aider à l'insertion (informer sur les droits et devoirs, accompagner les projets personnels)
- Etre capable de rédiger des écrits professionnels
- Etre capable de s'inscrire dans un travail d'équipe

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Elaborer et accompagner la gestion de budget
- Concevoir et mettre en œuvre des projets sociaux de territoire
- Animer des actions collectives de conseils, d'information auprès de groupes dans les domaines de leur vie quotidienne
- Connaître les politiques d'action sociale liées au logement, à l'insertion professionnelle, à la lutte contre l'exclusion
- Mettre en œuvre une méthodologie de gestion de projets
- Disposer de capacités de conceptualisation

Changement d'environnement de travail à gérer

S'adapter à un cadre d'exercice très codifié (dans le cadre d'un mandat, de missions spécifiques) et très institutionnel. Plus grande diversité dans les publics (notamment situations de grande pauvreté).

Diplôme obligatoire

DE CESF accessible avec un diplôme du secteur de niveau Bac + 2 (ASS, EJE, ES, ETS, DUT Carrières sociales). Formation en 1 an, 540 h de cours et 560 h de stages professionnels. Accessible par la VAE, selon l'expérience.

Compétences transférables

- Connaissance des grandes orientations des politiques familiales et de la politique de l'enfance
- Connaissance des besoins du nourrisson et de l'enfant
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet individualisé
- Accompagner les parents dans l'éducation et le développement de l'enfant
- Mettre en œuvre ou participer à des actions collectives
- Etre capable de rédiger des écrits professionnels
- Etre capable de s'inscrire dans un travail d'équipe

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Approfondissement des connaissances de l'action éducative en direction du jeune enfant (conception et mise en œuvre d'un projet éducatif, soutien des processus d'autonomisation et de socialisation de l'enfant, etc.).
- Mettre en œuvre des actions préventives et éducatives spécifiques (ex : éducation à la santé).

Changement d'environnement de travail à gérer

En structure d'accueil de la petite enfance (socio-éducatives, sanitaires ou de loisirs) : nécessite une capacité à intervenir en accompagnement individuel et collectif.
Intervention en équipes pluridisciplinaires (directrice de crèche, AP, ES, psychologue, assistante sociale...).

Formation requise

DE EJE (allègement de 1/3 de la formation).
Durée de 3 ans, dont 1 500 h d'enseignement théorique et 2 100 h de formation pratique.

Compétences transférables

- Connaître les différents publics : familles, enfants et adolescents en difficulté
- Connaissance des politiques publiques dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre les exclusions et de la protection sociale (ASE,...)
- Connaître les institutions, les acteurs et intervenants sociaux
- Evaluer la situation et les besoins de la personne ou d'un groupe
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet individualisé
- Savoir utiliser les actes de la vie quotidienne et de la vie collective comme support des apprentissages
- Mener des actions éducatives (aide à l'exercice de la fonction parentale, etc.)
- Aider à l'insertion (informer sur les droits et devoirs, accompagner les projets personnels)
- Mettre en œuvre ou participer à des actions collectives
- Etre capable de rédiger des écrits professionnels
- Etre capable de s'inscrire dans un travail d'équipe

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Approfondir la dimension éducative de l'accompagnement**
- Approfondissement de la connaissance des difficultés sociales, des handicaps
 - Etre capable d'inventer et d'organiser des activités à visée socio-éducative
 - Capacité à contribuer au développement de projets territoriaux
 - Capacités de conceptualisation
 - Capacité de distanciation
 - Connaissance des nouvelles technologies (informatique, internet, réseaux sociaux...)

Changement d'environnement de travail à gérer

Exercice en structure sociale ou médico-sociale, en institution ou en milieu ouvert.
Selon le cas, nouveaux publics (enfants et adolescents en situation de handicap en IME, IMP ou IMPro...).

Selon le cadre d'intervention (en institution, éducateur de rue...) le professionnel peut être amené à intervenir auprès de publics en perte de repères, de liens sociaux
Implication plus forte dans un travail en équipe socio-éducative, voire médico-sociale.

Diplôme obligatoire

DEES (allègement de 1/3 de la formation).
Formation dispensée de manière continue ou discontinuée en 3 ans.
1 450 h d'enseignement théorique et 2 100 h (60 semaines) de formation pratique.
Accessible par la VAE, selon l'expérience.

Des outils créés spécialement pour vous

Pour répondre au renforcement des obligations de l'employeur notamment dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, les partenaires sociaux ont créé des outils spécifiques pour permettre aux employeurs et aux salariés de gérer au mieux la deuxième partie de leur carrière.

GÉRER LA 2^E PARTIE DE CARRIÈRE

> Ce guide permet d'avoir une vue globale sur la gestion de deuxième partie de carrière et donne les clés pour la mener à bien avec les salariés, pas à pas



> Ces fiches aident le salarié à identifier des pistes professionnelles possibles à partir des métiers d'employé à domicile, AS, AVS, TISF, RS



> Ces deux questionnaires permettent de faire le point sur les diplômes et compétences des intervenants à domicile



> Cet outil est un support au dialogue pour l'employeur, lors de l'entretien de deuxième partie de carrière



Téléchargeables sur :

adessadomicile.org

admr.org

fnaafp.org

una.fr

opca.uniformation.fr/web_prive2/



adessadomicile
Fédération Nationale
aidé, accompagnement & soin à la personne

ADMR
la référence du service à la personne

FNAAFP/CSF
Fédération de l'aide à domicile

UNA

Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles.

FO

la cgt
Organisation Syndicale

Cfdt SANTÉ SOCIAUX

Syndicat **CFTC**
La Vie à Défendre